



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 16698

### Texte de la question

La biologie médicale constitue aujourd'hui l'exemple réussi de maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Toutefois M. Jean-Paul de Rocca Serra demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de lui préciser si une revalorisation de la tarification des actes de biologie est envisagée afin de tenir compte des résultats très positifs enregistrés en matière de limitation des dépenses de santé, et d'éviter des conséquences trop dommageables sur la qualité des services et l'emploi d'une insuffisance du niveau de la tarification des actes.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du suivi des accords tripartites qui lient l'Etat, les caisses d'assurance maladie et les représentants des directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales, professionnels et pouvoirs publics ont dressé le constat de l'évolution récente de l'activité dans le secteur de la biologie, en particulier, à la suite de la nouvelle convention signée entre les syndicats de médecins libéraux et les caisses d'assurance maladie qui a mis en place une régulation médicalisée des dépenses de santé. Les modalités précises des actions collectives en faveur de la biologie dont le principe a été arrêté ne sont toutefois pas encore entièrement définies et la concertation se poursuit avec la profession et les caisses d'assurance maladie.

### Données clés

**Auteur :** [M. de Rocca Serra Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16698

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 1994, page 3501

**Réponse publiée le :** 12 septembre 1994, page 4573